RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Rhône

VILLE D'OULLINS

DÉCISION DU MAIRE

N°D/ 05 - 54

Objet : TARIFICATION DE LA VENTE DES ESPACES PUBLICITAIRES GUIDE VILLE 2005

Le Sénateur- Maire d'Oullins :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2003, donnant délégation au Maire pour l'application de cet article ;

DECIDE

ARTICLE 1

La Ville confie en exclusivité aux Éditions I.C.E. (Information Communication Édition) - 59, boulevard du 11 novembre - 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise, représentée par Laurent BRAILLY, son directeur commercial, la charge de prospecter et de recueillir la publicité à insérer dans le guide de la ville.

ARTICLE 2

La surface réservée à la publicité dans le guide, définie par la Ville, sera de trois pages (2e, 3e et 4e de couverture).

ARTICLE 3

La publicité s'entend de toute insertion à caractère publicitaire. La Ville pourra refuser d'accueillir une publicité qui lui paraîtrait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes mœurs ou plus généralement à la nature du guide, et aux intérêts matériels et moraux de la Ville, ou une publicité de nature politique.

ARTICLE 4

I.C.E. agit auprès des annonceurs pour le compte de la Ville. Elle devra donc informer les annonceurs des tarifs énoncés ci-dessous. La ville facturera ensuite aux annonceurs la publicité insérée dans le guide. En contrepartie des fonctions de prospection et de recueil de publicité, la ville reversera à I.C.E. une commission H.T. équivalente à 50 % des inscriptions encaissées par elle auprès des annonceurs et 100 % des frais techniques. Une remise de 25% pourra être appliquée aux annonceurs déjà clients du magazine Profil.

PRIX TTC DES INSERTIONS PUBLICITAIRES EN 4 COULEURS – 2E ET 3E DE COUVERTURE

Format	Largeur x hauteur	Inscription	Frais techniques	Prix total
¼ page	6,75 cm x 9,75 cm	415 €	31 €	446 €
½ page	14 cm x 9,75 cm	747 €	55 €	802 €
1 page	14 cm x 20 cm	1107 €	93 €	1200 €

PRIX TTC DES INSERTIONS PUBLICITAIRES EN 4 COULEURS – 4E DE COUVERTURE

Format	Largeur x hauteur	Inscription	Frais techniques	Prix total
½ page	14 cm x 9,75 cm	860 €	55 €	915 €
1 page	14 cm x 20 cm	1290 €	93 €	1383 €

ARTICLE 5

I.C.E. transmettra les textes des annonces à la société chargée de l'édition du guide dans un délai maximum de 10 jours ouvrés avant la date de parution du numéro du guide.

ARTICLE 6

Les annonceurs transmettront à I.C.E. tous les éléments nécessaires à l'élaboration de leur annonce. Elle devra informer les annonceurs, qu'à défaut, la ville pourra refuser les annonces, sauf pour eux à supporter les frais techniques inhérents à la rédaction et à la mise en page des annonces.

ARTICLE 7

En cas de non-respect des dispositions du présent contrat et après une mise en demeure restée 15 jours sans réponse, la Ville résiliera de plein droit ce contrat sans qu'I.C.E. puisse demander une quelconque indemnité.

ARTICLE 8

Tout litige pouvant survenir sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 9

La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise à la Préfecture du Rhône.

Fait à Oullins le 27 septembre 2005
En 3 exemplaires originaux.

François-Noël BUFFET

Sénateur-Maire d'Oullins